

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1472

présenté par
Mme Le Pen

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette réforme des retraites remet en cause le modèle social français et les mécanismes du nouveau système universel vont entraîner pour l'immense majorité des retraités une baisse des pensions et une incertitude sur leurs montants. Sa principale ambition étant de faire baisser la part des dépenses de retraites dans le PIB (de 13,8 % actuellement à 12,9 % en 2050, p 176 de l'étude d'impact) alors que le nombre de retraités ne va pas baisser.

Cette réforme ne correspond clairement pas au modèle de société souhaité par la majorité des Français, il convient de supprimer cet article qui acte la création d'un Système Universel des Retraites.